



## Suite a nomination honoraire

Par **mouset**, le **01/02/2008 à 19:18**

au titre du depart a la retraite le 1/01/2005 j'ai etais nommé maitrise honoraire mais au coefficient de paye 424,qui soi disant corresponds a mon grade de depart alors que je suis payé au coefficient 422,2  
je sais que l'honorariat n'a aucune valeur marchande mais le responsable des ressources humaines mentionne bien que la 424 corresponds a mon grade de depart  
faut il que je les attaque aux prudhommes  
merci  
l'entreprise etait la RATP